

TERRITOIRES DU RUANDA URUNDI .  
RÉSIDENCE DU RUANDA .

N° 1355/Sec.

Kigali, le 7 juin 1940 .

Objet :  
Sequestre Norda .

6/14/40  
M/14/40

Monsieur l'Administrateur Territorial ,

Répondant à votre lettre 318/P.E. du 30 mai 1940 ,  
je vous prie de noter :

- 1°/ Les intérêts de la part dans la Firme Norda , de l'associé Khöhler et de sa femme sont placés sous sequestre .
- 2°/ Les biens personnels ( donc ceux qui ne feraient pas partie de l'entité Norda ) que Mr. Khöhler poséderait dans le Territoire de Ruhengeri , devrait <sup>ent</sup> être inventoriés par vous .

Monsieur Chauvaux a été chargé de garder et de conserver les intérêts et les biens ainsi placés sous séquestre , en ce qui concerne le sieur Khöhler .

Le Résident du Ruanda  
M. Simon ,

A. Simon



Monsieur l'Administrateur Territorial

Ruhengeri .

Résidence du Ruanda  
Territoire de Ruhengeri

Ruhengeri, le 21 juin 1940.

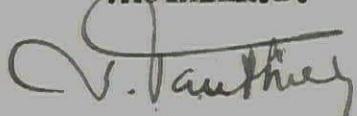
n° 301/A.E.

objet  
Sequestre NORDA

Monsieur le Résident,

Suite à votre lettre n° 1356/Sec du 7 juin 40,  
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Sieur Gins-  
burg de Kisegyi a pris possession le 21 juin 1940 de la somme de  
87.500- appartenant à la NORDA et Séquestrée à Ruhengeri.

L'Administrateur Territorial  
VAUTHIER.D.



Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.